

Si l'action de la CGT et de la CFDT vise à défendre les intérêts du personnel Qu'elle est celle de la CGC Canon France ?

A la veille des vacances d'été, il nous a paru important de vous tenir informés de l'évolution des différents projets actuels qui visent à restructurer l'entreprise.

Outre la consultation des instances ou la mise en œuvre de projets tels que Salesforce, Support et Services, One Canon, qui suivent leur cours, les élus sont actuellement consultés sur le projet de défilialisation des CBC, la mise en place de l'ERP Oracle et l'évolution du plan d'effectif technique.

Conscientes des impacts négatifs induits par ces projets de restructuration au niveau de l'emploi et des conditions de travail, dès l'annonce de ces projets, la CGT et la CFDT ont appelé le personnel de l'UES **Canon à se mobiliser le 21 avril 2011 pour exiger des garanties et soutenir une plateforme revendicative.**

Grâce au soutien du personnel, **nous avons la satisfaction aujourd'hui d'avoir obtenu des garanties de la part de la direction, notamment en ce qui concerne les conséquences induites par la défilialisation.**

En effet, un plan de travail proposé par la commission économique du CCE a été validé par la Direction et a été entériné par les élus CGT et CFDT lors de la réunion du CCE du 17 juin 2011. Ce plan prévoit :

- La création d'une commission de reclassement dont les travaux ont débuté le 21 juin 2011 et qui a pour objectif de trouver des solutions de reclassement aux 21 salariés dont le poste est supprimé.
- La mise en œuvre d'une mission d'expertise dans le cadre du déploiement d'ORACLE pour analyser les impacts au niveau des conditions de travail et de proposer des mesures dans le cadre d'un plan d'adaptation du personnel.
- La transposition au niveau de Canon France de tous les accords signés au niveau de l'UES à l'issue de la défilialisation (mutuelle, prévoyance, GPEC, etc).
- Dans les garanties pour l'emploi, le groupe de concertation GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences) aura pour mission dans les mois à venir de veiller à l'adaptation de la charge de travail au regard des effectifs afin d'assurer une qualité de service et des conditions de travail décentes.
- L'organisation d'élections professionnelles à l'issue de la 2^{ème} phase de défilialisation (CBC de Province – en septembre 2012) pour permettre à tout le personnel d'être représenté (*sur la base de la composition des instances en terme de nombre de sièges existants avant la filialisation de 2002*).
- Le maintien des mandats des représentants du personnel de l'IDF à l'issue de la 1^{ère} phase de défilialisation (prévue en mars 2012) jusqu'au renouvellement des IRP et leur participation aux réunions des instances Canon France.

De plus, un accord a été signé en juin 2011 afin de permettre le doublement de la prime de départ à la retraite des salariés des services techniques. Nous avons obtenu que cette disposition soit appliquée aux administratifs.

Le rapport de la commission économique du CCE ainsi que l'avenant à l'accord GPEC a été adressé pour information à tout le personnel fin juin.

La CGC est plus préoccupée par des questions électorales qu'à défendre les intérêts du personnel !

Tout le monde a pu constater que le 21 avril 2011, la CGC n'avait pas souhaité s'associer à l'action initiée par la CGT et la CFDT. Celle-ci a considéré que cela « ne suffirait pas pour modifier l'attitude de l'entreprise ». Elle a donc laissé libre choix à « ses électeurs, sympathisants et élus de s'associer à cette mobilisation tout en précisant qu'elle serait solidaire des revendications ».

Non seulement, la CGC s'est trompée dans son analyse mais les garanties obtenues, grâce à notre action, démontrent le contraire...

A notre grande surprise, lors de la réunion du CCE du 17 juin 2011, les élus CGC n'ont pas entériné les mesures proposées dans le rapport de la commission économique et ont préféré s'abstenir !

Aujourd'hui nous sommes scandalisés par la position de la CGC et particulièrement par l'attitude de M. Charpigny, délégué syndical, qui remet en cause certains moyens proposés alors qu'ils permettraient de mieux défendre et représenter le personnel à l'issue de la défilialisation.

Hormis le fait d'avoir « raté le coche » et de n'avoir pas été solidaire des actions constructives menées par les autres centrales et le personnel, M. Charpigny, s'est complètement focalisé sur la question des élections !

Depuis un mois, M. Charpigny exprime des réserves concernant la prorogation des mandats des élus IDF, le déroulement d'élections professionnelles en septembre 2012 tel que préconisé dans le rapport de la commission économique.

En effet, il a tout d'abord refusé le principe d'élections anticipées à l'issue de la défilialisation, en évoquant une multitude de prétextes : manque de disponibilité, date de son départ en retraite, projet de fusion avec OCE, etc.

Ayant pris conscience qu'une telle position serait difficilement justifiable auprès du personnel, celui-ci semble tenté de proposer des élections partielles...

Cette solution, qui n'est pas expressément encadrée par la loi, risque d'être compliquée à mettre en œuvre. Son intention est tout simplement de maintenir les mandats actuels des élus CGC de Canon France car il ne veut pas prendre le risque de les voir remis en cause.

Il faut savoir qu'à l'issue de la défilialisation des établissements de province, tous les élus de l'UES, hormis ceux de Canon France, perdront leur mandat compte tenu de la dissolution des Comités d'Etablissements, Délégués du Personnel et CHSCT.

Au final, à défaut de procéder à de nouvelles élections, **seuls les mandats des instances actuelles Canon France (CE /DP) perdureront jusqu'en juin 2014**. Il est clair que le nombre d'élus actuels Canon, est insuffisant pour représenter et défendre les intérêts des 1400 salariés de l'UES Canon. D'autant que certaines catégories de salariés, tels que les techniciens, les commerciaux du Géo, les administratifs des CBC ne seront plus représentés compte tenu qu'il n'y a aucun représentant au niveau de Canon France issus de ces populations.

Pour la CGT et la CFDT, le fait de procéder à des élections à l'issue de la défilialisation **est la solution la plus démocratique et la plus adaptée pour permettre à tout le personnel d'être représenté** et pour neutraliser, comme nous nous y étions engagés, les effets négatifs induits par la défilialisation au niveau des instances.

On peut s'interroger sur la raison de la réticence émise par M. Charpigny à voir proroger les mandats des élus de l'Île de France durant la 1^{ère} phase de défilialisation, alors que la direction en a accepté le principe et que cela permettrait aux 300 salariés de l'IDF d'être représentés...

Aujourd'hui, et pour botter en touche, M. Charpigny fait valoir les difficultés à prendre une décision, sous prétexte qu'il ne connaît pas la date de la fusion avec OCE. Toutefois il n'est pas gêné d'adopter une position qui serait préjudiciable à la défense des intérêts du personnel.

En effet, cette fusion qui doit intervenir rapidement, nécessitera un investissement important de la part des élus du CE. Sur les bases actuelles, le CE de Canon France n'aura pas les moyens suffisants pour assumer correctement cette mission, d'autant plus que l'implication des élus CGC y est inexistante.

Pour la CGT, l'argument de la fusion avec OCE est un faux problème, car rien n'interdira le moment voulu, d'adapter la durée des mandats au nouveau contexte.

Si dans la perspective de cette fusion, M. Charpigny en reste au constat, il faut savoir que les élus CGT et CFDT de Canon et OCE se rencontrent régulièrement pour faire le point. Par ailleurs, les deux comités ont engagé en parallèle une procédure de droit d'alerte et désigné le même expert. L'objectif de ces actions est d'anticiper d'ores et déjà les conséquences induites par ce projet au niveau de l'emploi et des conditions de travail.

Comme nous avons pu le constater lors des dernières actions menées chez Canon, M. Charpigny, ne rate pas une occasion de se défilier ou s'empresse de casser la dynamique créée par les autres centrales en développant un discours démobilisateur pour le personnel. A souligner que ce qu'il avait fait en janvier 1997, lorsqu'il a cassé une grève et appelé le personnel à reprendre le travail...

La position de M. Charpigny aujourd'hui n'est pas justifiable et est de nature à compromettre les intérêts collectifs pour de simples calculs électoraux...

Aujourd'hui, la direction, la CGT, la CFDT, un grand nombre d'élus CGC des CBC ont validé l'intégralité des mesures proposées par la commission économique. Partant du principe que son accord est incontournable, M. Charpigny ne peut pas faire un « abus de pouvoir » et ignorer que le personnel s'est mobilisé pour soutenir ces revendications.

M. Charpigny, le personnel attend votre réponse !



Les dangers de la Fusion!

Aujourd'hui notre détermination s'inscrit dans le même esprit qu'en 2003 quand les élus CGT avaient tout mis en œuvre pour faire reconnaître l'UES devant les tribunaux, ce qui a permis notamment la mise en place du CCE et de préserver une cohésion sociale, le statut et les acquis du personnel.

***Pour la CGT, il est clair que nous n'accepterons pas,
à l'issue de la défilialisation et durant deux ans,
que l'ensemble du personnel ne soit pas
représenté efficacement et défendu !***